

Janvier 2021

Fichage des opinions politiques et syndicales des citoyens : sommes-nous toujours en démocratie ?

Trois décrets publiés le 2 décembre 2020 permettent d'élargir le fichage à toutes les convictions, qu'elles soient politiques, syndicales, religieuses, philosophiques... pratiquement à l'infini... et à l'insu du fiché !

Ces décrets ont refondu trois fichiers existants : le PASP (prévention des atteintes à la sécurité publique) destiné aux policiers, le GISPAP (gestion de l'information et prévention des atteintes à la sécurité publique) destiné aux gendarmes, et l'EASP (enquêtes administratives liées à la sécurité publique).

Jusqu'où doit-on aller au nom de la protection des individus ? La Covid a bon dos ! Aujourd'hui les nouvelles technologies permettent de pratiquement tout savoir et de tout enregistrer de ce que nous faisons, aimons, exprimons. Que signifient désormais les expressions : « respect de la vie privée », « principe de liberté », « liberté de pensée », « liberté d'opinion » ?

Un seul fichier refondu ! Les syndicalistes et tous les citoyens aux convictions affichées figureront non seulement dans un fichier mais, qui plus est, dans le même que celui des personnes susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique.

Le point de bascule a été clairement atteint et menace l'équilibre démocratique. Exercer une liberté fondamentale représente désormais un indice permettant d'être fiché dans un dossier. Syndicats et associations ont justement introduit un recours en référé devant le Conseil d'Etat.

Ces décrets doivent être abrogés.

Le SNT CFE CGC s'associe extrêmement vigoureusement à cette démarche.